

## La méconnaissance des lois par les femmes malgaches favorise les violations à leur encontre

Gender Links - Arlette Ravolatsara - 17/05/15



Malgré la ratification par Madagascar de plusieurs lois sur les droits humains, de nombreuses femmes ignorent encore ces instruments juridiques et sont incapables de prendre leur place dans la société. Cette méconnaissance fait qu'elles soient des victimes passives de violence basée sur le genre.

Faut-il rappeler que depuis l'an 2000, Madagascar dispose d'une politique nationale de promotion de la femme, qui vise en outre à lutter contre les violences faites aux femmes et aux adolescentes et à assurer une meilleure intégration du concept du genre dans les programmes de santé et de santé de la reproduction ? Or, les récentes statistiques montrent que la situation des femmes malgaches est alarmante. Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) indique que 26% des femmes de la Grande Ile subissent des violences physiques, 24% des violences psychologiques et affectives, 39 % sont abandonnées par leurs conjoints et 11% sont victimes de violences sexuelles.

S'il y a eu un projet de loi concernant la parité hommes/femmes à être proposé par le gouvernement de la Transition, la session parlementaire qui devait lui être consacré, a été ajournée. Et depuis l'avènement de la quatrième République, aucune proposition de loi n'a été présentée. Il faut dire que les députés femmes ont du mal à faire entendre leurs voix puisqu'elles ne représentent que 25% de l'Assemblée nationale, soit 38 femmes élues sur 147 députés. Celles-ci ont pourtant bénéficié de formations animées par l'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa, par le Programme des Nations Unies pour le Développement et d'autres organismes internationaux avant et après les dernières élections.

En attendant, les lois continuent à être bafouées et les femmes à être abusées. Au-delà des statistiques du FNUAP, les formes les plus fréquentes de violences recensées sur le terrain à Madagascar sont la violence domestique qui vient en premier, suivi par le viol, l'inceste, l'exploitation sexuelle, l'accaparement de l'héritage par le conjoint et même la prostitution forcée. De plus, le mariage précoce des petites filles de 12 ans est une pratique très fréquente dans certaines régions de la Grande Ile. Dans un grand hôpital public de la capitale, Antananarivo, deux femmes agressées par leur mari y sont admises chaque jour pour des soins. Cette violence les prive d'exercer un travail productif mais coûte également cher à l'Etat puisqu'il doit offrir des soins et un accompagnement psychologique aux victimes.

Face à cette situation, la ministre de la Population, Eléonore Johasy, se dit très concernée. «Plusieurs lois sont déjà en place pour défendre les personnes âgées, les handicapés, les enfants, ainsi que les femmes mais le problème est que ces lois sont méconnues et ne sont pas appliquées et cette situation favorise la violation des droits des femmes ». Donc, la sensibilisation à propos des lois existantes est donc une nécessité.

De plus, certaines lois doivent être mises à jour. Et pour ce faire, la consultation entre les principaux acteurs, les chercheurs, les responsables traditionnels, est nécessaire afin de collecter des données et tirer les leçons qui s'imposent. En parallèle, il faut accompagner psychologiquement les femmes victimes. Dans l'immédiat, le ministère de la Population collecte des données et en profite pour sensibiliser les femmes rencontrées sur les lois existantes. « A l'heure actuelle, la vulgarisation des lois et l'actualisation des textes sont les priorités de mon ministère en attendant une loi à part entière sur la parité ».

Cette inégalité entre les sexes persiste dans le pays en raison de facteurs historiques, culturels, sociaux, économiques et politiques. Pourtant, les femmes, selon Lantoarivola Rakotomanga, ex-présidente de la Commission Genre et des Affaires sociales auprès du Congrès de la Transition et toujours députée de Madagascar, «ont un rôle incontournable dans le développement du pays puisqu'en sus de s'occuper de leurs foyers, ce sont elles qui se trouvent en majorité dans l'économie informelle».

Les différents gouvernements malgaches qui se sont succédé à la tête du pays depuis 2008 ont tendance à oublier que Madagascar est non seulement signataire du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement mais qu'il l'a aussi ratifié. Même si le délai d'application des 28 dispositions de ce Protocole est 2015, les activistes du genre font tout pour le renforcer et le reconduire jusqu'à 2030. Signer et ratifier un Protocole, c'est prendre l'engagement de modifier ou d'abroger toutes les lois discriminatoires à l'encontre de la femme et de la petite fille. Il serait temps que l'actuel gouvernement s'en souvienne.

*Arlette Ravolatsara est journaliste à Madagascar. Cet article fait partie du service d'information de Gender Links qui apporte des perspectives nouvelles à l'actualité quotidienne.*

Source : <http://newsivoire.com/societe/item/3704-la-m%C3%A9connaissance-des-lois-par-les-femmes-malgaches-favorise-les-violations-%C3%A0-leur-encontre>